



Procès verbal de saisie exécution

Par **THIVILLON**, le **23/10/2009** à **14:56**

Bonjour,

Suite à un dépôt de bilan de mon entreprise en 1989 (SARL) dont j'étais gérante, un huissier m'a adressé un procès verbal de saisie d'un montant de 13.794 € en 1991, pour un véhicule acheté pour l'entreprise. Ce véhicule a été revendu. Insolvable à cette époque, les mensualités de remboursement ont été fixées à 68.60 €/mois, que je paye depuis 1991. J'ai donc réglé à ce jour 14.817 € environ. L'huissier me dit que je lui dois encore 15.000 €. Quand cela va-t-il se terminer? Avec les intérêts qui courent toujours, mes enfants devront payer à mon décès si cela continue. N'y-a-t-il pas de recours ? Puis-je effacer cette dette compte tenu des remboursements que j'ai déjà effectués ?

Merci pour vos renseignements

Salutations.